

**Sujet :** [INTERNET] Stop aux idées obsolètes sur l'éolien !

**De :** Camille Charriere <kam.charrette@gmail.com>

**Date :** 25/11/2021 14:00

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris ce jour en réaction aux différentes contributions d'ores et déjà apparues dans le cadre de cette enquête publique. Il serait temps que les opposants à l'éolien (et donc au projet, à quoi bon s'attarder à considérer les enjeux et mesures de ce site puisque les éoliennes sont mauvaises partout après tout ?) se mettent à jour s'ils souhaitent élever le débat. Je souhaite à ce titre les aider dans leur tâche, car il y a du travail :

Tout d'abord, il faut bien comprendre que la diversification du mix énergétique n'est pas un choix que nous pouvons nous permettre de rejeter d'un revers de la main. Certes, en pariant sur le nucléaire, énergie qui ne s'oppose pas aux renouvelables soit dit en passant, la France a fait des prouesses dans le passé et a construit son parc avec une efficacité incontestable, permettant la fourniture en électricité des foyers de nos parents et grands-parents, et ce sans émettre significativement de CO2. Mais qui dit rapidité de construction dit aussi obsolescence simultanée. Nous nous dirigeons aujourd'hui vers ce que Negawatt appelle "un effet falaise", qui se caractérise par une indisponibilité brutale de l'électricité issue de nucléaire due à la fin de vie des centrales. C'est inévitable. Nous pouvons bien tenter de faire survivre les réacteurs quelques années de plus, mais ce ne sera pas sans l'augmentation des fréquences de maintenances, et donc des arrêts temporaires des centrales et au finale l'augmentation du prix du kWh. Quant aux minis EPR prévus, pourquoi pas, mais les conséquences financières seront tout aussi importantes.

Alors, pour maintenant l'offre d'électricité à un prix stable à l'horizon 2035 sans l'usage des renouvelables, que proposez-vous ?

L'énergie éolienne coûte environ 9,3€/an au consommateur à travers la CSPE. De plus, le système d'appel d'offre et le développement de la filière permettent une diminution progressive de coût global de l'électricité issue de cette filière. En parallèle de cette évolution, n'oublions pas qu'un parc éolien est une entreprise s'installant sur un territoire et doit se soumettre à la fiscalité locale : cela rapporte donc de l'argent à nos petites communes et collectivités. Dans le cadre du projet de Lupsault, ce serait environ 37 000€/an, tout de même ! Il suffit de lire le témoignage des élus accueillant déjà des parcs éoliens sur leur territoire pour constater l'aide que le parc pourrait apporter (cf document "Parole d'Elus!").

Pour ce qui est des nuisances maintenant, attachons nous aux plus tristement célèbres :

Effectivement, en 2005, nous pouvions lire dans les journaux que les éoliennes génèrent un bruit désagréable pour les riverains. Une personne conservatrice a donc la possibilité de ressortir ces idées encore aujourd'hui. Mais contrairement aux esprits des plus détracteurs, la réalité a bien changé. Les parcs éoliens, et donc notre projet à 3 éoliennes actuellement débattu, sont soumis depuis 2011 à la réglementation ICPE d'Autorisation. C'est bien simple, il s'agit du régime le plus exigeant du droit de l'environnement. La réglementation n'a plus rien à voir avec celle des permis de construire auxquels étaient soumis les anciens parcs. Une étude acoustique complète est réalisée au sein de l'étude d'impact du projet. Le bruit des éoliennes dans l'environnement est modélisé avec précision. Un parc éolien, qu'il possède 3 ou 18 éoliennes, qu'il soit à 500m 1,5kms des habitations, doit dans tous les cas respecter les seuils d'émergences réglementaires fixés par la loi. Pour cela, les constructeurs d'aérogénérateurs, forts de leurs retours d'expérience et maturité technologique, proposent des programmes de bridages variés permettant de ralentir ou stopper les éoliennes si nécessaire. Ces programmes sont ensuite vérifiés *in situ* et renforcés en cas d'anomalie. Donc pas d'inquiétude, vous ne serez pas gênés par le son du vent des éoliennes si celui du vent dans les feuillage ne vous dérange pas. Si c'est le cas, je vous invite à revoir votre choix de lieu de résidence.

Bon, le bruit c'est une chose, mais les éoliennes... c'est quand même moche qu'ils disent ! Je me souviens

de mon arrière grand-père lorsque j'étais enfant, qui se plaignait à répétition de la laideur des immeubles, des fils électriques, ou encore des traces des avions dans le ciel immaculé. Autant de nouvelles technologies qu'il a pu voir apparaître au cours de sa longue vie. Ceci dit, je ne connais personne aujourd'hui qui se plaigne de pouvoir habiter dans son T3 à côté de toutes les commodités de la ville pour ses enfants, ou d'avoir de la lumière et du chauffage en plein hiver, ou même de partir en voyage dans un autre pays en quelques heures de temps en temps. Les éoliennes sont nouvelles, et répondent à un besoin qui lui n'est pas (encore) visible à notre échelle. Difficile d'accepter un changement de paysage lorsque l'on ne voit pas plus loin que le bout de son jardin. Mais renseignez-vous, l'urgence est là. Avec 22 millions de tonnes de CO2 évitées par an, on ne peut nier l'utilité de l'éolien en France et en Europe (le trou dans la couche d'ozone ne s'arrête pas à la frontière, le saviez-vous ?)

Pour ce qui est de l'effet de saturation, la densité d'éoliennes sur un territoire, bien que non officiellement réglementée, est prise en compte par les études et les services de l'Etat. Le développeur à l'origine du projet de Lupsault présente un projet dont les impacts paysagers ont été évalués et des mesures adaptées ont été proposées (choix de l'implantation, des aménagements, valorisation des entrées et sorties du bourg...).

Je ne m'attarderai pas sur les qualifications que l'on peut parfois entendre caractérisant les éoliennes de "hachoir à oiseaux", "assassins de la faune"... Sachant qu'une éolienne tue selon la LPO moins de 10 oiseaux par an, je pense qu'il s'agit là d'une belle hypocrisie venant des personnes clamant cet argument. A moins que bien entendu, ces dernières n'aient pas de fenêtres chez eux, n'utilisent pas de voiture pour se déplacer, et aient une haine profonde envers nos amis les félins domestiques... mais j'en doute.

Je laisserai le développeur du projet se prononcer sur le reste des contre vérités énoncées au sein des différentes observations, il saura certainement mieux que moi défendre la cause. S'il y a une chose que vous devez retenir de ma contribution, la voici : réveillons-nous, éveillons-nous, et arrêtons de sacraliser les dires des individus coincés dans le passé qui ne seront de toute façon plus là pour constater les conséquences de leurs actes.

Oui aux projets éoliens bien pensés, oui au projet de Lupsault.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

**Sujet :** [INTERNET] OPPOSITION AU PROJET EOLIEN DE LUPSAULT

**De :** marie claude delfau <mc.delfau@orange.fr>

**Date :** 25/11/2021 19:44

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

MADAME LA PREFETE

NOUS SOMMES OPPOSES A CE PROJET EOLIEN DE LUPSAULT

TOUTES LES IMPLANTATIONS D' EOLIENNES SONT TROP CONCENTREES SUR LE NORD- CHARENTE

VEUILLEZ PRENDRE EN COMPTE NOTRE OPPOSITION

RECEVEZ NOS RESPECTUEUSES SALUTATIONS

DELFAU BERNARD

DELFAU MARIE CLAUDE